



## VOTRE PERMIS MER COTIER

**Formule « Zen » 350 € TTC**

(Hors timbres fiscaux de 108€)

### THEORIE :

8 h de cours animés avec formateur et supports, conformément au programme de formation + Test blanc illimités en E-Learning à votre rythme

**Lieu : 9 route de Gouesnou à Brest (près de la place de strasbourg)**

### PRATIQUE :

4 h sur le bateau en binôme ou 2 h individuelle

**Lieu : la marina du port du château de Brest (ponton I place n°28)**

### 3 DATES :

**Théorie : le samedi 20/06/2015 de 8h30-12h00 & 13h00- 17h30**

**Pratique : à planifier à l'inscription**

**Examen de code : le mardi : 23/06/2015 ou 30/06/2015**

### EXAMEN de code :

**Lieu : centre d'accueil de kéraudren à Brest**

## POUR VOUS INSCRIRE REUNISSEZ LES PIECES SUIVANTES

- 1 demande d'inscription interne CityZen.
- 1 demande d'inscription « option côtière » CERFA
- 1 certificat médical sur l'imprimé réglementaire ci-joint, recto/verso.
- 2 photos d'identité en couleur norme carte d'identité passeport.
- 1 timbre fiscal de 38€ (droits d'examen) et 70€ (droits de délivrance).
- 3 timbres tarif prioritaire.
- 1 photocopie recto verso de la carte d'identité ou du Passeport.

### Par courrier

9 Route de Gouesnou, BP 12118, 29221 BREST Cedex 02

### A notre agence de Brest

Du lundi au vendredi 9h15- 12h15 13h30 à 18h30 et samedi matin 9H00 à 12H00

**02-98-02-06-43 Contact : Sylvie**



L'école de conduite citoyenne

Siège social : 7 et 9 rue de Gouesnou 29200 BREST  
☎ 02.98.02.06.43 cityzen.brest@gmail.com

## DEMANDE D'INSCRIPTION

Ecole de Navigation

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Lieu de naissance : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Profession : .....

### Formation demandée :

Groupe = « Zen »      E.Learning = "City"

- Permis Mer Côtier : formule      ○      ○
- Permis Mer Hauturier (Extension)
- Permis Fluvial (Extension)
- Certificat Restreint de Radiotéléphoniste
- Autres fournitures ou services .....€

Tarif convenu ..... € (si groupe) Session du ..... à .....

### Dossier d'examen :

- 2 photos d'identité (Nom et prénom au verso).
- 1 demande d'inscription interne CityZen.
- 1 demande d'inscription « option côtière » CERFA
- 1 certificat médical sur l'imprimé réglementaire ci-joint.
- 1 timbre fiscal de 38€ (droits d'examen) et 70€ (droits de délivrance).
- 3 timbres.
- 1 photocopie recto verso de la carte d'Identité ou du Passeport.

Signature du candidat.

SARL HBP CONDUITE  
9, rue de Gouesnou  
29200 BREST  
☎ 02.98.02.06.43  
☎ 02.98.02.64.43

## Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur



N° 14681\*01

Ministère chargé de la mer et des transports

**Eaux maritimes :** option « côtière »   
**Eaux intérieures :** option « eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

### Identification du demandeur

Madame  Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Téléphone Courriel

Numéro du candidat(e) (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

### Composition du dossier d'inscription

- La présente demande complétée
  - Un timbre fiscal correspondant au droit d'inscription
  - Un timbre fiscal correspondant au droit de délivrance (1)
  - Une photocopie d'une pièce d'identité
  - Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)
  - Une photographie d'identité récente et en couleur (2)
  - Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus
- (1) Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, seul le droit d'inscription est exigé  
(2) Les titulaires d'un permis délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 2008 en sont dispensés

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :  
Le,

Signature

Timbre fiscal correspondant au droit d'inscription ( 38 € )

(à coller ici par le demandeur)

Timbre fiscal correspondant au droit de délivrance\* ( 70 € )

(à coller ici par le demandeur)

\* Sauf candidat(e) déjà titulaire d'un permis plaisance



## CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007, Arrêté du 28 septembre 2007)

Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de l'examen.  
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos.

### Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

.....  
.....

Certifie avoir examiné ce jour

Nom : .....

Prénom : .....

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait  ne satisfait pas  satisfait sous réserve(s)\*  
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes  
en vigueur.

\* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous  
seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à .....

Le .....

Signature et cachet du médecin consultant

### Réservé au candidat

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le .....

A .....

Adresse : .....

.....

.....

▪ déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.

▪ s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à .....

Le .....

Signature du candidat

*Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer*

# CERTIFICAT MEDICAL

(Extrait de l'annexe VI de l'arrêté du 28 septembre 2007  
relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur,  
à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner)

## Conditions d'aptitude physique pour les candidats au permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur

Les conditions d'aptitude physique requises pour pouvoir se présenter à l'examen pour le permis sont les suivantes :

**1 - Acuité visuelle minimale sans correction ou avec correction :** 6/10 d'un oeil et 4/10 de l'autre ou 5/10 de chaque oeil.

Verres correcteurs admis, sous réserve :

- de verres organiques ;
- d'un système d'attache de lunettes ;
- d'une deuxième paire de lunettes de rechange à bord.

Lentilles pré-cornéennes admises sous réserve :

- de port de verres protecteurs neutres par dessus les lentilles, pour engins découverts ;
- d'une paire de verres correcteurs de rechange à bord.

Les borgnes et amblyopes unilatéraux peuvent être autorisés à conduire les navires de plaisance, sous réserve d'un minimum d'acuité visuelle de l'oeil sain de 8 / 10 sans ou avec correction. Les sujets présentant cette acuité visuelle sans correction devront porter des verres protecteurs neutres sur les engins découverts.

Pour les borgnes, le permis ne pourra être délivré qu'un an après la perte de l'oeil.

**2 - Champ visuel périphérique :** normal.

Pour les borgnes et les amblyopes, contrôle à l'appareil de Goldmann obligatoire.

**3 - Sens Chromatique :** satisfaisant.

Les sujets faisant des erreurs au test d'Ishihara devront obligatoirement subir un examen à la lanterne de Beyne.

**4 - Acuité auditive minimale :**

- voix chuchotée perçue à 0,50 mètre de chaque oreille ;
- voix haute à 5 mètres de chaque oreille ;
- prothèse auditive tolérée.

**5 - 1 - Membres supérieurs (exigences pour se présenter au permis) :**

Les fonctions de préhension des membres supérieurs nécessaires au pilotage du bateau doivent être satisfaisantes.

En cas d'infirmité ou d'amputation de l'un des membres supérieurs, le candidat pourra néanmoins être déclaré apte s'il est porteur d'une prothèse fonctionnellement satisfaisante et si des modifications adéquates ont été apportées au système de commande du moteur et de la barre.

**6 - 1 - Membres inférieurs (exigences pour se présenter au permis) :**

Intégrité fonctionnelle des deux membres inférieurs ou intégrité de l'un des membres et appareillage mécanique satisfaisant de l'autre.

Au cas où ces conditions ne seraient pas remplies, le candidat sera néanmoins autorisé à se présenter à l'examen au permis; en cas de succès, il ne pourra embarquer seul et devra être accompagné d'une tierce personne âgée d'au moins 16 ans, présentant les conditions d'aptitude physique sans restriction. Il n'est pas nécessaire que cette tierce personne soit elle-même titulaire du permis de conduire.

**7 - Etat neuropsychiatrique et cardio-vasculaire :** satisfaisant.

**8 - D'une manière générale,** toute affection faisant courir le risque d'une perte brutale de connaissance entraînera l'inaptitude.

Toutefois, les affections parfaitement bien contrôlées par le traitement, en particulier le diabète et la comitialité, pourront être tolérées. Elle feront l'objet d'un examen approfondi avant la délivrance du certificat.

**9 - En cas de difficulté ou de contestation d'ordre médical,** le médecin des gens de mer statue en dernier ressort, après avoir procédé ou fait procéder, aux frais du candidat, à tous les examens qu'il juge nécessaires.